



**MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S**  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six le treize mai à dix-neuf heures et quarante sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Mesdames Monique RACT, Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Rodolphe GOY, Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Mesdames Chloé BLONDEAU, Charlotte HUGRON.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Didier JOSEPHE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX  
Madame Lucie PIGNARD à Madame Laura CHAUVIERE  
Monsieur Arnaud MORAND à Monsieur Marc HORELLOU  
Madame Claire APPLAGNAT-TARTET à Madame Charlotte HUGRON  
Monsieur Paul ROBIN à Madame Flavie MELENDEZ

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

**n°2026/110**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Objet : CONVENTIONS DE CONSEIL A MEMBRE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS ET LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA HAUTE-SAVOIE POUR TRAVAUX EN ALPAGES POUR LES UNITES PASTORALES D'ARBOIS, DE MIAGE ET DE LA PIERRE DU DEJEUNER – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 18 mai 2026

Mise en ligne du 18 mai au 18 juillet 2026

Délibération exécutoire le : 18 mai 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE  
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com  
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 13 MAI 2026****N°2026/110***Coordination Générale – Direction Générale des Services*

**CONVENTIONS DE CONSEIL A MEMBRE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS  
ET LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA HAUTE-SAVOIE POUR TRAVAUX EN ALPAGES POUR  
LES UNITES PASTORALES D'ARBOIS, DE MIAGE ET DE LA PIERRE DU DEJEUNER  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur :** Madame Monique RACT, adjointe au Maire déléguée à l'Agriculture et à la gestion des forêts

Sont présentés au Conseil Municipal les projets de travaux à intervenir sur certains alpages situés sur la Commune de Saint-Gervais. Il est précisé au Conseil Municipal que les dossiers de demandes de financements, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune de Saint-Gervais adhère.

Il est proposé au conseil municipal de passer une convention de conseil avec la Société d'Economie Alpestre pour chaque projet de travaux en alpage listé ci-dessous :

Unités pastorales concernées	Nature des Travaux	Montants estimés des travaux hors taxes	Montants d'appui de la SEA
Unité Pastorale d'Arbois	Conservation et amélioration des bâtiments d'alpage. Rénovation de la charpente et rénovation complète du réseau électrique.	75 156,50 €	1 995,00 €
Unité Pastorale Miage	Conservation et amélioration des bâtiments d'alpage. Implantation d'un logement de 14 m2 destiné à l'éleveur qui assurera le gardiennage du troupeau.	26 596,78 €	1 995,00 €
Unité Pastorale de la Pierre du Déjeuner	Conservation et amélioration des bâtiments d'alpage. Réfection de la porcherie.	20 833,33 €	665,00 €

GMM

Il est précisé que les conventions ne prendront effet qu'après une inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**VU** l'avis favorable de la Commission Agricole du 02 février 2026,

**VU** les projets de conventions entre la Commune et la Société d'Economie Alpestre,

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** l'appui de la Société d'Economie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur les unités pastorales concernées,
- **D'APPROUVER** les montants des honoraires proposés pour ces programmes de travaux et les inscriptions de ces montants au budget,
- **D'APPROUVER** les conventions de conseil à membres entre la Société d'Economie Alpestre et la Commune et de prendre acte que ces dernières ne prendront effet qu'après transmission des dossiers auprès des financeurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces conventions et veiller à leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,



La secrétaire de séance  
Adjointe au Maire,

Morgane MARC'H



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX